

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

LBPAM ISR EURO HIGH YIELD

PART I

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

LBPAM ISR EURO HIGH YIELD, Part I
Code ISIN : FR0013403680

Initiateur : LBP AM (la « Société de Gestion » ou « LBP AM »)

Site internet : www.lbpam.com - Appeler le +33 (0) 1 57 24 21 00 pour de plus amples informations

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de LBP AM en ce qui concerne ce document d'informations clés. LBP AM, groupe La Banque Postale, est agréée en France sous le numéro GP-20000031 et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF)

Date de production du document d'information clés : 17/12/2024

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Fonds d'Investissement à Vocation Générale - Fonds Commun de Placement de droit français constitué en France. Classification : Obligations et autres titres de créances internationaux. Ce produit n'est pas agréé conformément à la Directive 2009/65/CE

Durée : La durée de vie du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre unilatéralement le fonds par liquidation ou fusion. La dissolution peut également intervenir en cas de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du Produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

Objectifs : L'objectif du FCP est double : (i) chercher à obtenir, sur la période de placement recommandée de 4 ans minimum, une performance liée à l'évolution du marché des obligations à haut rendement en sélectionnant les émetteurs majoritairement privés ; et (ii) mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

Le FCP est géré activement. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative aux indices. L'indicateur de référence ICE BOFAML Euro High Yield BB-B Rated Constrained (Ticker HEC4) est utilisé a posteriori comme indicateur de comparaison des performances. Le FCP n'étant pas indiciel, sa performance pourra s'éloigner sensiblement de cet indicateur de référence, en fonction des choix de gestion qui auront été opérés. Les titres détenus en direct seront sélectionnés au sein des indices suivants : Bloomberg Euro-Aggregate Index (toutes maturités) (LECP TREU Index), ICE BofA Global High Yield Index (HW00 Index), Bloomberg Global Aggregate-Corporate Index (LGCP TREU Index) et FTSE Global Convertible Bond EUR Hedged (UCBIFX13 Index), qui constituent l'Univers d'Analyse, mais de manière non exclusive, et sans aucune contrainte de réplication (comme expliqué ci-avant). Afin de chercher à atteindre le double objectif de gestion, la construction de portefeuille se fait en deux étapes. 1. L'analyse extra-financière du FCP porte sur 90% de l'actif net. A/ Pour les titres d'Etat. Bien que les titres d'États fassent l'objet d'une évaluation ESG, les résultats de l'évaluation ne sont pas pris en compte de manière mesurable pour la construction du portefeuille. Ces titres d'États peuvent représenter 30% maximum de l'actif net du FCP. La notation extra-financière des États se base sur 4 piliers (la gouvernance responsable ; la gestion durable des ressources ; la transition énergétique ; et le développement des territoires). Le score qui en résulte est ensuite corrigé de biais macroéconomiques afin de mieux tenir compte des efforts des États au regard des moyens dont ils disposent. B/ Pour les émetteurs privés et quasi-publics. Les titres émis par des émetteurs privés et quasi-publics représentent 70 % minimum de l'actif net du FCP. Un Univers d'Analyse est défini (les valeurs qui composent les indices Bloomberg Euro-Aggregate Index (toutes maturités)(LECP TREU Index), ICE BofA Global High Yield Index (HW00 Index), Bloomberg Global Aggregate-Corporate Index (LGCP TREU Index) et FTSE Global Convertible Bond EUR Hedged (UCBIFX13 Index), duquel sont exclues des valeurs interdites (émetteurs exclus par le comité d'exclusion de LBP AM sur des critères ESG, ou émetteurs de secteurs controversés ainsi que les valeurs exclues par le label ISR français). Les résultats de l'évaluation de l'analyse extra-financière des émetteurs privés et quasi-publics sont pris en compte dans la sélection des émetteurs quasi-publics. Cette analyse extra-financière repose sur une analyse décrite au sein de la rubrique « stratégie d'investissement » du prospectus et de l'annexe SFDR. La Société de Gestion reste seule juge de la qualité extra-financière de l'émetteur. 2. Sélection des titres. A/ Pour les titres d'États : les investissements dans les titres d'États sont réalisés à partir d'analyses internes de la qualité financière et extra-financière des émetteurs. Celles-ci s'appuient sur des analyses de stratèges macro-économiques, d'analystes financiers et d'analystes ISR. La sélection des émetteurs d'État ne se fait pas selon une approche en amélioration de note par rapport à l'univers investissable ni selon une approche en exclusion par rapport à l'univers investissable. B/ Pour les émetteurs privés et quasi-publics : Les titres sont sélectionnés principalement au sein de l'Univers Réduit ; ils peuvent également être sélectionnés, en dehors de l'Univers Réduit et de l'Univers d'Analyse, sur les marchés des valeurs appartenant à l'univers global de la dette obligataire euro émise par des émetteurs privés et quasi-publics et sur les marchés des actions émises par les sociétés européennes, dans la limite de 10 % de l'actif net du FCP et sous réserve que ces titres respectent les contraintes du Label ISR et qu'ils disposent d'une note ISR meilleure que celle correspondant aux seuils fixés dans le cadre de l'approche afin d'assurer que la capacité de ces titres à déformer le calcul est limitée. La Société de Gestion s'assurera que l'Univers d'Analyse retenu constitue un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du FCP. La stratégie d'investissement du FCP consiste à tirer parti de plusieurs sources de valeur ajoutée : - Sélection de titres obligataires afin de s'exposer aux obligations (majoritairement) High Yield et Investment Grade et via la sélection des secteurs d'investissement, des émetteurs et des émissions en fonction des analyses macro et micro-économiques de l'équipe de gestion ; - Gestion active de la sensibilité globale du portefeuille et de son exposition au risque de crédit, afin de chercher à profiter d'une évolution des taux d'intérêt et des spreads de crédit ; - Stratégies d'arbitrage et de dynamisation du portefeuille, en fonction des opportunités ou dans l'objectif de diversifier les sources de valeur ajoutée du portefeuille. Ces stratégies s'effectueront en investissement direct (obligations ou titres) ou de façon synthétique grâce à l'utilisation d'instruments financiers dérivés (notamment des Credit Default Swap ou des Total Return Swap). Le FCP est investi en titres de créance et instruments du marché monétaire (titres à taux fixe, taux variable, taux révisable ou indexés) des pays de l'OCDE (dont 50% minimum de titres libellés en euros). L'investissement en émetteurs de pays émergents est limité à 10% maximum. Ces titres sont soit des emprunts gouvernementaux, soit des émissions du secteur privé, les émissions du secteur privé étant privilégiées. Le FCP a une exposition aux titres de catégorie High Yield (dits à caractère « spéculatif » ou à « haut rendement ») allant de 50% à 110% de son actif, et les titres non notés peuvent représenter jusqu'à 50% de l'actif net. Le FCP peut également investir dans des obligations contingentes convertibles (dites CoCos ou Additional Tier 1) dans la limite de 30% de l'actif net. L'exposition au risque actions peut aller jusqu'à 10% de l'actif net. Le FCP peut recourir à des instruments financiers dérivés afin de prendre des positions en vue de couvrir et/ou exposer le portefeuille aux risques de taux, indice, actions, inflation, crédit et change. Le FCP peut ainsi recourir à des CDS single name dans la limite de 100 % de son actif net et de façon accessoire à des CDS sur indice. Le niveau de levier maximum du FCP sur l'ensemble des marchés (résultant de l'investissement en direct dans les instruments financiers et de l'utilisation des instruments financiers à terme) ne pourra excéder 300% de l'actif (levier brut). L'effet de levier net est de 210% maximum.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation et/ou distribution (et/ou report) avec possibilité de distribution d'acompte

Faculté de rachat : Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (J) à 13 heures. Ces demandes sont exécutées sur la base de la valeur liquidative (J) publiée le lendemain ouvré (J+1 ouvré) à cours inconnu.

Investisseurs de détail visés :

Nom du dépositaire : CACEIS BANK

Lieu et modalités d'obtention d'information sur le produit : le Prospectus, les derniers documents annuels et périodiques du produit en français, la politique de rémunération, la politique de transmission des inventaires (modalités d'obtention pour les porteurs), la politique d'engagement actionnarial et le compte rendu sur la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial, ainsi que toute autre informations pratiques, notamment la dernière valeur liquidative du ou des parts du produit sont disponibles sur le site www.lbpam.com, et gratuitement auprès de LBP AM, 36, QUAI HENRI IV – 75004 PARIS, France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :



L'indicateur synthétique de risque ("ISR") part de l'hypothèse que vous conserverez les parts du produit pendant toute la période de détention recommandée qui est de 4 ans.

← Risque le plus faible Risque le plus élevé →

L'ISR permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que le produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que la capacité de LBP AM à vous payer en soit affectée.

Les autres risques matériellement pertinents non pris en compte dans le calcul de l'ISR du produit sont les suivants :

- Risque de liquidité
- Risque de crédit
- Risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez-vous référer au Prospectus.

La liste détaillée des risques liés au produit figure dans le Prospectus du produit disponible sur demande auprès de LBP AM.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas du marché, vous pourriez perdre toute ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché.

L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que les performances moyennes du produit (et de l'indice de référence le cas échéant) au cours des 10 dernières années. Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 4 ans Exemple d'investissement : 10 000 €	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 4 ans	
Minimum	<i>Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.</i>		
Tensions	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	8 292 €	8 179 €
	Rendement annuel moyen	-17,08%	-4,90%
Défavorable	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	8 680 €	8 933 €
	Rendement annuel moyen	-13,20%	-2,78%
Intermédiaire	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	9 999 €	9 691 €
	Rendement annuel moyen	-0,01%	-0,78%
Favorable	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	11 523 €	10 271 €
	Rendement annuel moyen	15,23%	0,67%

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre :

- 30/09/2019 et 29/09/2023 pour le scénario défavorable
- 31/12/2019 et 29/12/2023 pour le scénario intermédiaire
- 30/10/2020 et 31/10/2024 pour le scénario favorable.

QUE SE PASSE-T-IL SI LBP AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Produit est constitué comme une entité distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %) ;
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- que 10 000 EUR sont investis la première année

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 4 ans
Coûts totaux (en €)	121 €	495 €
Incidence des coûts annuels (*)	1,21%	1,21% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 0,4% avant déduction des coûts et de -0,8% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée sur ce produit mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	Jusqu'à 0 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coûts récurrents supportés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation	0,35% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	35 €
Coûts de transaction	0,78% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	78 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Commissions liées aux résultats : 0,08% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur la moyenne des 5 dernières années des commissions liées aux résultats. Une commission de surperformance est appliquée et s'élève à 20% de la surperformance nette de frais réalisée par rapport à l'indicateur de référence.	8 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : au minimum de 4 ans.

L'investisseur pourra demander le rachat total ou partiel de ses parts à tout moment au cours de la vie du produit, sans qu'aucun frais ne lui soit prélevé.

La Société de Gestion peut décider, dans les conditions décrites dans le prospectus de l'OPC, de déclencher un dispositif de plafonnement des rachats (« Gates »).

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant le produit, l'investisseur peut contacter son conseiller bancaire ou contacter :

Si vous êtes investisseur personne physique :

- par courrier : LBP AM - DDMP, 36, QUAI HENRI IV – 75004 PARIS, France ;

- ou par email : demandeclientsparticuliers@lbpam.com.

Si vous êtes investisseur personne morale :

- par courrier : LBP AM - Direction du Développement, 36, QUAI HENRI IV – 75004 PARIS, France ;

- ou par email : demandeclientsinstitutionnels@lbpam.com.

Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur notre site internet à l'adresse <https://www.lbpam.com/publications>.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Classification SFDR : Article 8

Le Prospectus, la dernière valeur liquidative, les documents annuels et périodiques, les informations relatives à la finance durable, les performances passées au cours des 5 années passées, ainsi que la composition des actifs sont adressés gratuitement dans un délai de 8 jours ouvrés suivant la réception de la demande, sur simple demande du porteur, auprès de LBP AM (36, QUAI HENRI IV – 75004 PARIS, France). Ces documents et informations sont également disponibles sur l'adresse suivante : <https://www.lbpam.com/fr/products/fr0013403680>.